

Logos, labels, marques... comment s'y retrouver parmi les signes apposés sur un meuble ?

Reflet notamment de la prise de conscience des consommateurs envers l'environnement, les meubles sont accompagnés d'une multitude de marquages et de messages. Il convient de faire œuvre de prudence et de distinguer les labels officiels, et notamment les écolabels. Ce sont les seuls qui garantissent l'aptitude à l'usage des produits et une réduction de leurs impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie.

Sigles, logos, déclarations ... l'acheteur de meuble a de quoi être perdu sous l'avalanche de signes qu'il ne sait pas toujours décrypter. Essayons d'y voir plus clair !

Le marché du meuble est l'objet aujourd'hui d'une prolifération de signes de toutes sortes, qui met notamment en évidence l'intérêt croissant de la part des consommateurs pour la prise en compte des aspects environnementaux dans les produits de consommation. Attachés à répondre à cette attente, certains industriels montrent leur volonté de fabriquer des produits plus respectueux de l'environnement. Mais si ces signes sont clairs pour celui qui appose, le message est beaucoup moins évident pour le distributeur ou le vendeur, et a fortiori pour le consommateur.

Voici, par exemple, un échantillonnage de logos ou que l'on peut rencontrer aujourd'hui sur un meuble.



Tous ces logos peuvent se retrouver sur un meuble ou son étiquette

Dans le même ordre d'idées, les appellations et affirmations ne manquent pas :

- Mobilier écologique
- Meuble éco-conçu

- Meuble biologique
- Meuble bio-respectueux
- Meuble éco-attitude
- Made in France
- Fabrication française
- Formaldehyde free
- COV free
- ...

Naturellement, tous ces signes ont des origines diverses et, surtout, n'ont pas la même portée. Certains marquages relèvent du domaine réglementaire : un texte législatif, un décret par exemple, impose que le produit porte une mention particulière. C'est le cas par exemple des meubles de puériculture ou des lits superposés... Ces textes relèvent quasi exclusivement d'une volonté du législateur de garantir au consommateur la sécurité d'utilisation du meuble.

Le logo ou signe peut aussi concerner l'entreprise et non pas le meuble. C'est le cas par exemple des logos ISO 9001 (management de la qualité), ISO 14001 (management environnemental) et OHSAS 18001 (maîtrise des risques liés à la santé et à la sécurité des travailleurs).

Enfin, le marquage peut concerner un composant du meuble ou son l'emballage (bois éco-certifié, éco-emballage...), ou le meuble lui-même dans sa globalité (marques NF Ameublement, NF Environnement...).

Face à un signe inconnu, la première chose à faire est de se poser les bonnes questions :

- **Est-ce un marquage réglementaire ?**
- **Est-ce que le logo concerne l'entreprise ou le meuble ?**
- **Si c'est le meuble, s'agit-il d'un signe relatif à l'emballage, à un composant du meuble ou au meuble dans sa globalité ?**
- **Est-ce qu'il s'agit d'un label « tierce partie », c'est-à-dire qu'un organisme extérieur atteste de la fiabilité des informations ?**

Les marquages réglementaires

Dans l'univers du meuble, les articles visés par un texte réglementaire sont notamment les articles de puériculture, les lits superposés, les transats, les articles de literie rembourrés sont concernés par un texte réglementaire... Les lits superposés, par exemple, font l'objet d'une mention obligatoire : « *Le couchage en hauteur ne convient pas à des enfants de moins de 6 ans* ». Pour qu'un lit superposé soit autorisé à la vente, ce marquage doit être apposé de manière lisible, visible et indélébile. Par contre, ce marquage est seulement informatif et ne concerne pas les caractéristiques techniques ou esthétiques des produits.

Ces marquages relèvent de la DGCCRF (Direction Générale de la Consommation de la Concurrence de la Répression des Fraudes). Pour plus de détails, on peut se reporter à la page consacrée à l'[étiquetage des meubles](#) neufs sur le site de la DGCCRF.

Les signes qui concernent l'entreprise

Ces signes relèvent de démarches volontaires des entreprises qui visent surtout une reconnaissance dans les relations avec leurs clients. Ce type de marquage est rarement décliné jusqu'au point de vente et donc vers le consommateur final.

- **La norme ISO 9001 : le management de la qualité**



ISO 9001 est la norme qui fournit un ensemble d'exigences pour un système de management de la qualité, indépendamment du domaine d'activité, de la taille et du statut juridique de l'entreprise (publique ou privée). Ce logo atteste que l'entreprise a mis en place une politique qualité, une démarche de satisfaction client qu'elle fait vivre et qui est contrôlée par un organisme tiers.

- **La norme ISO 14001 : management environnemental**



Il s'agit également d'une démarche volontaire de l'entreprise qui souhaite mettre en avant la prise en compte de façon systématique de l'impact de ses activités sur l'environnement, et sa capacité à évaluer et à réduire ces impacts. C'est aussi un logo qui pèse avant tout dans la relation client-fournisseur. Il est parfois mis en avant jusqu'au consommateur final. Ce logo atteste que l'entreprise prend en compte les impacts environnementaux mais ne garantit pas que le produit lui-même n'a pas d'impact sur l'environnement.

- **OHSAS 18001 : gestion de la santé et de la sécurité des travailleurs**



L'OHSAS 18001 (Occupational Health and Safety Assessment Series) est une spécification britannique qui précise les règles de gestion de la santé et de la sécurité dans le monde du travail. Il s'agit également d'une démarche volontaire destinée à maîtriser les risques en matière de santé et de sécurité au travail, d'améliorer ses performances et de gérer de façon rigoureuse et efficace la santé et la sécurité au travail. Aujourd'hui, ce référentiel s'impose comme le référentiel sécurité de l'entreprise. Il est l'un des référentiels les plus répandus à travers le monde.

Dans une perspective de management intégré QSE (Qualité, Sécurité, Environnement), le référentiel OHSAS 18001 est entièrement compatible avec les référentiels ISO 9001 (Qualité) et ISO 14001 (Environnement).

Les signes qui concernent le produit meuble

Les logos ou déclarations écologiques concernent le produit, un de ses composants, son emballage, voire le tout. Ils renseignent généralement sur un aspect environnemental particulier, spécifique d'une étape du cycle de vie : l'emballage est recyclable, le produit est biodégradable, sa consommation d'énergie est faible...

Mais ils peuvent aussi indiquer que le souci de préserver au mieux l'environnement a été pris en compte pour les différents impacts et sur l'ensemble du cycle de vie du produit. C'est le meilleur des cas : on est ainsi assuré qu'une amélioration isolée n'a pas de répercussions négatives par ailleurs. Les écolabels officiels (NF Environnement et Écolabel européen) sont conçus sur ce modèle.

- **Les logos sur le meuble ou l'emballage**



ou ruban de Möbius

Il signifie que le matériau est valorisable : il peut être recyclé, ou être incinéré (avec éventuellement production d'énergie).

Pour les matières plastiques, on trouve :



HDPE

Les lettres sous le triangle permettent d'identifier la nature du matériau

Et les numéros à l'intérieur du triangle permettent de savoir plus précisément comment il est possible de le recycler.



Le logo Éco-Emballages ne signifie pas que le produit sur lequel il est apposé sera recyclé ! Cela n'a (presque) rien à voir : il indique seulement que l'industriel fabriquant le produit verse une contribution à Éco-Emballages, une entreprise privée qui a été créée en 1992 pour aider financièrement les municipalités à développer le système de collecte sélective des emballages afin d'en permettre le recyclage. Éco-Emballages collecte les fonds et les redistribue aux collectivités pour financer la collecte sélective.

- **Les certifications forestières**

La certification forestière trouve racine dans le concept de développement durable. Parmi les initiatives d'origines privées qui se sont développées autour de ce concept, deux d'entre elles (PEFC et FSC) occupent une place prépondérante. **Ces labels portent sur la traçabilité des éléments en bois d'un meuble. Ils sont mono-composant car il ne port que sur les parties en bois d'un meuble.**



FSC (Forest Stewardship Council) a été créé en 1993 par des ONG environnementales (WWF, Rainforest Alliance, Friends of the Earth), des gestionnaires forestiers, des représentants syndicaux et des acteurs de la seconde transformation du

bois. L'objectif du FSC est de promouvoir les initiatives de gestion forestière en respectant les trois volets du développement durable : social, écologique et économique. Ce système de certification repose sur 10 principes et critères, tous obligatoires :

- Respect des lois et principes FSC
- Sécurité foncière, droit d'usage et responsabilité
- Droits des peuples indigènes
- Relations avec les communautés et droits des travailleurs
- Produits et services issus de la forêt
- Impact environnemental
- Plan d'aménagement
- Suivi et évaluation
- Maintien des forêts à hautes valeurs pour la conservation
- Plantations

Ce label assure à l'acheteur qu'il choisit du bois répondant à des normes écologiques, sociales et économiques

Plus d'infos sur www.fsc.org



PEFC (Pan European Forest Council) a été créé en 1999 à l'initiative des syndicats de propriétaires forestiers européens, avec le soutien des professionnels de la filière bois, d'associations de protection de la nature, de consommateurs et des pouvoirs publics. Ce système, initialement cantonné à l'échelle européenne, s'est internationalisé en 2003 en adoptant un nouveau nom : Program for the Endorsement of Forest Certification. PEFC se base sur les critères et indicateurs établis lors des conférences ministérielles sur la protection des forêts en Europe. Les six critères et indicateurs retenus sont les suivants :

- Conservation et amélioration des ressources forestières et de leur contribution aux cycles mondiaux du carbone
- Maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers
- Maintien et encouragement des fonctions de production des forêts
- Maintien, conservation et amélioration de la diversité biologique des écosystèmes forestiers
- Maintien et amélioration des fonctions de protection de la gestion des forêts
- Maintien d'autres bénéfices et conditions socio-économiques

Apposé sur un produit, ce label signifie que la partie bois du produit est au moins constitué de 70 % de bois issu de forêts écocertifiés

Pour plus de détails : www.pefc-france.org

- **Le label Oeko-Tex**



C'est un label dédié au textile que l'on peut retrouver sur une housse de siège ou de canapé par exemple. Il ne porte que sur la partie textile du meuble. Depuis 1992, Oeko-Tex Standard 100 s'est développé en règlement international de protection du consommateur dans la filière textile. A travers le monde, plus de 4 200 entreprises du secteur textile-habillement proposent des produits certifiés Oeko-Tex et sont ainsi membres de ce réseau de certification. Avec plus de 20 000 certificats délivrés pour des millions de produits textiles, Oeko-Tex Standard 100 est devenu le leader des labels écologiques pour les textiles dont on a vérifié l'absence de substances indésirables.

Le système Oeko-Tex garantit que les textiles testés et certifiés respectent ainsi les seuils réglementaires de substances pouvant nuire à la santé. On peut le trouver sur un textile de recouvrement de canapé, mais il est clairement limité aux seules parties textiles du produit.

- **La marque NF Ameublement**



La marque NF est une marque collective de certification. Elle garantit la qualité et la sécurité des produits et services certifiés. La marque NF garantit non seulement la conformité aux normes en vigueur, mais aussi à des critères de qualité supplémentaires correspondant aux besoins des consommateurs. Dans le domaine de l'ameublement domestique, par exemple, NF Ameublement :

- exige que toutes les zones à risque soient sécurisées,
- vérifie la stabilité des meubles « sensibles », comme les colonnes mobiles,
- vérifie les zones sensibles à l'humidité,
- vérifie la résistance des revêtements, comme les plans de travail de cuisine par exemple,
- vérifie la solidité des meubles, comme les meubles suspendus de cuisine qui sont souvent très chargés,
- s'assure de la durabilité des meubles : par exemple, les miroirs d'armoires de salles de bain sont vérifiés afin de s'assurer qu'il ne se décollent pas dans le temps,
- vérifie l'aspect des finitions afin d'en estimer l'évolution par rapport aux taches possibles, à la rayure, à l'exposition à la lumière...
- vérifie la qualité d'exécution des sièges.

- **Les écolabels**



Les écolabels distinguent des produits et des services plus respectueux de l'environnement. Leurs critères garantissent l'aptitude à l'usage des produits et services, et une réduction de leurs impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie. Deux écolabels sont délivrés en France : la marque NF Environnement pour le marché français et l'Écolabel européen pour le marché de l'Union européenne.

Aujourd'hui, **sur le marché du meuble domestique**, les produits possédant le label NF Environnement sont également NF Ameublement. Dans le domaine de l'ameublement, pour l'instant, seuls des matelas sont concernés par l'Écolabel européen.

Un site Internet est consacré à ces deux [écolabels](#).

- **Les auto-déclarations environnementales**

Ces auto-déclarations ne relèvent pas d'une obligation réglementaire et ne sont pas un label dit « tierce partie », où un organisme extérieur atteste de la fiabilité des informations. **Les auto-déclarations relèvent donc de la seule responsabilité du fabricant ou du distributeur, qui déclare ses actions en faveur de l'environnement. Elles ne font généralement pas appel à un contrôle par une tierce partie. Elles font parfois référence à des arguments environnementaux non fondés sur des bases objectives.**

Certaines sont vérifiables techniquement (Formaldehyde free, COV free, meubles éco-conçus). D'autres, au contraire, reposent pour l'instant sur de simples déclarations d'intention (meublerie écologique, meuble biologique, meuble bio-respectueux, meuble éco-attitude...) pour lesquels il est préférable de chercher à en savoir plus.

S'en tenir aux labels officiels

La tendance étant à la « green-attitude », il convient d'être prudent par rapport à tous ces marquages et messages possibles. On retiendra que les labels officiels traduisent et démontrent la **démarche volontaire de l'industriel tout en guidant le choix des consommateurs**. Ils encouragent les industriels à améliorer la qualité écologique de leurs produits. Ils permettent de différencier les offres de produits dont les impacts sur l'environnement sont moindres.

Les écolabels assurent que l'aptitude à l'usage est au moins équivalente à celle d'autres produits similaires. Il ne suffit pas que le produit soit bon pour l'environnement, il faut qu'a minima il puisse remplir sa fonction de base. L'écolabel garantit à la fois la qualité d'usage du produit et ses caractéristiques écologiques.

Enfin, ils permettent d'identifier les vrais éco-produits, ceux qui entraînent moins d'impacts sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie et conservent leurs performances à l'usage.

Valérie Gourvès

Les écolabels officiels

- traduisent et démontrent la démarche volontaire de l'industriel,
- guident le choix des consommateurs,
- encouragent les industriels à améliorer la qualité écologique de leurs produits,
- différencient les offres de produits dont les impacts sur l'environnement sont moindres,
- assurent que l'aptitude à l'usage est au moins équivalente à celle d'autres produits similaires,
- garantissent à la fois la qualité d'usage du produit et ses caractéristiques écologiques,
- permettent d'identifier les éco-produits : des produits qui entraînent moins d'impacts sur l'environnement, tout au long de leur cycle de vie (production, distribution, utilisation, fin de vie) et conservent leurs performances lors de l'utilisation.



INSTITUT
TECHNOLOGIQUE